

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Martine BOU-ANICH, Maire

Dans le cadre de la redynamisation et réhabilitation du centre-bourg, le conseil autorise le Maire à signer une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui sera chargé de procéder à l'acquisition des biens concernés ainsi qu'aux travaux de déconstruction et dépollution.

Accord du conseil pour la signature d'un acte de sous-traitance au Marché attribué à la société SPTP, pour la réfection de la voie du lotissement de Keristen Vian, qui a confié la fourniture et pose de la signalisation à la société Marquage de l'Ouest.

Le conseil accepte le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 600 € à l'association Hakuna Mam Tatas pour la création d'une maison d'assistantes maternelles le 2 octobre à Paule.

Accord du conseil pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale Laïque de Paule-Plévin pour la prise en charge de la piscine de l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil a fait le point sur la rentrée scolaire 2023/2024 et aborde cette rentrée avec sérénité compte tenu de la stabilité des effectifs.

Les tarifs de la redevance d'assainissement 2024 ont été fixés comme suit :

- Abonnement 64 €
- 1.20 €/m³ d'eau consommée